

Diebold, William Jr. (Ed.). *Bilateralism, Multilateralism and Canada in U.S. Trade Policy*. Cambridge (MA), Ballinger Publishing Co., Coll. « A Council on Foreign Relations Book », 1988, 224 p.

Pierre Martin

Volume 21, Number 1, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702645ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702645ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, P. (1990). Review of [Diebold, William Jr. (Ed.). *Bilateralism, Multilateralism and Canada in U.S. Trade Policy*. Cambridge (MA), Ballinger Publishing Co., Coll. « A Council on Foreign Relations Book », 1988, 224 p.] *Études internationales*, 21(1), 202–204. <https://doi.org/10.7202/702645ar>

provoqué par accident sont moins grands aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a une vingtaine d'années.

*New Issues in International Crisis Management* est un abrégé complet et précieux des processus de contrôle et de désescalade qui s'engageraient en situation de crise. Études de cas et théorie y sont présentés de façon bien équilibrée par plusieurs spécialistes de la question et de questions qui s'y rattachent. Citons l'article initial de James Richardson « Critical Appraisal » et le résumé par Gilbert Winham.

La seule critique que je puisse me permettre, si cela en est une, c'est que la question de l'avenir n'a pas été bien explorée dans ce volume. Les propos de William Zartman dans « Alternative Attempts of Crisis Management » sont révélateurs. S'il est vrai qu'en 1962, selon Robert McNamara, la stratégie a été dépassée par la crise alors que vingt ans plus tard il y a des doutes sérieux quant à la capacité de la diplomatie moderne d'affronter les crises, une synthèse (peut-être un croisement) est souhaitable. Quelles actions diplomatiques la science et la technologie enseignent-elles pour parer aux crises imminentes? Ou la « crise de la gestion » telle que la diplomatie l'a fait évoluer est-elle devenue obsolète? Quels sont alors les enseignements à en tirer pour l'avenir? Une foule de questions qui s'y rapportent auraient dû être traitées et, à mon avis, ce sont les ferments qui incitent à prolonger le travail.

Il apparaît clairement que la diplomatie a, jusqu'à maintenant, laissé de côté les techniques, méthodes et technologies d'anticipation et de prévention des crises. Nos pratiques diplomatiques n'ont pas fait utilisation de l'assistance disponible. Pourquoi? J'ai à l'esprit une liste complète de méthodes modernes telles que les systèmes

experts et autres moyens fournis par l'intelligence artificielle.

La question va en réalité plus loin si on l'examine sous l'angle de la prévention. Pour une raison que l'on ne peut expliquer, la planification qui est – ou devrait être explicite – dans une crise de la gestion, est fréquemment (ou même volontairement) confondue avec une « planification élaborée » et, conséquemment, mise de côté. C'est, en essence, le fond du problème.

Que peut-on faire alors pour résoudre les questions qui se posent? Voilà où le volume eût pu oser davantage. D'autres ouvrages pourront prendre la relève et s'engager dans cette direction.

Les hypothèses et implications de la crise de la gestion devront être définies plus clairement dans le contexte du rôle de la planification. Celle-ci est une forme d'assistance dans la prise de décision, elle n'en est pas un substitut.

Si on comprend que, dans une situation de changement permanent, c'est le cadre conceptuel lui-même qui change, la tâche de la planification sera probablement plus facile à affronter.

Erik SOLEM

*Ministère de la Défense nationale*  
ORAE, Ottawa

## CANADA

DIEBOLD, William Jr. (Ed.). *Bilateralism, Multilateralism and Canada in U.S. Trade Policy*. Cambridge (MA), Ballinger Publishing Co., Coll. « A Council on Foreign Relations Book », 1988, 224p.

Cet ouvrage est issu d'un groupe d'étude formé par le *Council on Foreign Rela-*

tions de New York, réunissant des universitaires, gens d'affaires et représentants gouvernementaux américains et canadiens. L'objectif du groupe était de réfléchir sur l'Accord de libre-échange canado-américain (ci-après: l'Accord) et sur les options des États-Unis en matière de politique commerciale. Les articles s'adressent d'abord à un public américain, pour qui la préoccupation majeure demeure les conséquences globales de l'Accord et les possibilités qu'il offre comme modèle ou comme catalyseur pour les négociations du GATT ou pour d'autres accords bilatéraux du même genre.

La qualité de ce collectif doit beaucoup à la vaste expérience de William Diebold dans le domaine de la politique économique internationale des États-Unis, qu'il suit de près depuis plus de cinquante ans. Certains articles auraient cependant gagné à être révisés après octobre 1987 pour remplacer les spéculations quant au contenu de l'Accord par une analyse du texte préliminaire. L'ouvrage répond à trois questions générales: expliquer les causes et les antécédents de l'Accord, en analyser sommairement le contenu, et en discuter les conséquences sur le contenu des politiques américaines et sur la stabilité du système commercial international.

Le premier chapitre, par William Diebold, passe en revue les antécédents historiques de l'Accord et le contexte commercial des années 1980. Pour l'auteur, la politique commerciale américaine repose sur un équilibre précaire entre les principes de bilatéralisme et de multilatéralisme. De même, à l'intérieur du GATT, Diebold démontre qu'il n'est pas clair que l'engagement américain envers le multilatéralisme soit si étanche que certains pourraient le croire. De là, celui-ci conclut provisoirement qu'il n'y a pas de raison de mettre en doute *a priori* la position du gouvernement américain selon laquelle

l'Accord devrait faciliter le progrès des négociations multilatérales de l'Uruguay Round. À long terme, toutefois, ce qui semble menacer le leadership américain du processus multilatéral paraît plutôt être l'accent porté par les législateurs américains sur les pratiques commerciales étrangères jugées déloyales. Cette tendance résulte en un renforcement unilatéral, sous le couvert du principe de réciprocité, des règles du commerce avec les États-Unis.

Au deuxième chapitre, Gilbert Winham présente son interprétation des motifs qui ont poussé le gouvernement canadien à prendre l'initiative de négocier le libre-échange sur une base d'ensemble. La plupart des arguments avancés sont bien connus. Winham est cependant moins enthousiaste (et à notre avis plus réaliste) que Diebold quant à la possibilité que l'Accord soit un catalyseur pour les négociations multilatérales du GATT. Winham souligne de plus, faisant écho à Alan Rugman (voir: *Administered Protection in America*, Londres, Croom Helm, 1987), l'impact sur le Canada de la tendance américaine vers le resserrement des lois commerciales et leur interprétation arbitraire par les tribunaux administratifs.

Le très court chapitre d'Andreas Lowenfeld sur la conformité de l'Accord aux règles du GATT apporte peu d'éléments nouveaux, si ce n'est un vote de confiance de l'auteur pour le mécanisme de règlement des différends, dans un épilogue écrit après la conclusion des négociations. Le chapitre suivant, par Murray Smith, couvre beaucoup de terrain et évalue de façon générale les enjeux de l'Accord en présentant une analyse détaillée, mais relativement orthodoxe, de ses effets anticipés sur la compétitivité des économies canadienne et américaine. En conclusion de son texte, Smith souligne au passage (et avec raison) les risques pour le Canada associés à la

nouvelle législation américaine sur les droits compensatoires et les droits anti-dumping.

Si l'on peut parler d'une tendance des États-Unis vers la négociation d'accords bilatéraux avec leurs principaux partenaires commerciaux, il fait peu de doute que le Mexique est l'un des premiers candidats en lice pour un accord d'ensemble. Pour les États-Unis, l'urgence des problèmes de l'immigration illégale et de la dette rendent une telle négociation inévitable à plus ou moins long terme. Le chapitre de Gerardo Bueno, un diplomate et économiste mexicain, analyse les conséquences de l'Accord pour son pays. La question de l'impact du libre-échange canado-américain sur les relations bilatérales des pays tiers avec les États-Unis est relativement peu traitée dans la littérature existante sur l'Accord, et la contribution de Bueno aide à situer les enjeux. Comme toute ouverture américaine envers le Mexique, notamment dans le secteur de l'automobile, risque d'avoir des répercussions au Canada, il ne serait pas surprenant de voir l'un des premiers tests de la solidité de l'Accord venir du sud.

Dans le dernier chapitre, le seul à avoir été écrit après Octobre 1987, William Diebold propose son analyse de l'Accord. La revue point par point de l'Accord ne manque pas d'intérêt, mais le meilleur passage (à notre avis le plus intéressant du livre) est celui où Diebold évalue les conséquences de l'Accord, de même que les conséquences d'un échec (toujours possible dans le cadre des discussions à venir sur les subventions) sur le système global. En conclusion, Diebold réfute l'opinion voulant qu'il existe une tendance irréversible vers le bilatéralisme dans la politique commerciale américaine, et démontre un optimisme modéré quant à l'avenir du système multilatéral. Assistons-nous à la formation de blocs régionaux hermétiques, prédite

par certains « réalistes », ou simplement à une pause dans l'évolution des institutions libérales de l'après-guerre, comme préfèrent croire les libéraux? Diebold et ses collaborateurs ne s'aventurent pas à répondre avec certitude, mais l'ouvrage qu'ils proposent pose les bonnes questions et vaut la peine qu'on s'y arrête.

Pierre MARTIN

*Département de science politique  
Northwestern University, Evanston (Illinois)*

*The Canadian Yearbook of International Law/Annuaire canadien de droit international. Volume/Tome XXV. Vancouver (B.C.), University of British Columbia Press, 1988, 580p.*

L'article du professeur Max Cohen, qui sert d'introduction à ce vingt-cinquième tome de l'annuaire canadien international, donne le ton à l'ouvrage tout entier. Le développement phénoménal de « l'ordre juridique international » dans tous les domaines de l'activité humaine au XX<sup>ème</sup> siècle l'amène à une réflexion d'ordre philosophique sur l'évolution de la pratique canadienne en matière de droit international. Il parvient à démontrer comment celle-ci a servi les intérêts fondamentaux du Canada au cours du dernier quart de siècle.

Les auteurs ayant contribué à cet ouvrage sont les juristes canadiens les plus reconnus dans chacune des spécialités du droit international qu'ils ont choisi de traiter. Un certain nombre d'articles sont consacrés à des aspects essentiellement théoriques du droit international tandis que d'autres abordent les principes applicables à des domaines d'activité plus spécifiques.

Au plan théorique tout d'abord, R.J.T. MacDonald analyse la question de l'exis-